



### La mairie s'est inscrite à « Mairie Vigilante » :

Le dispositif « Voisins Vigilants » **renforce le maire dans son rôle de pivot** de la politique de prévention de la délinquance.

Cela donne à la mairie la possibilité de disposer d'un outil de communication efficace pour lancer des alertes (sécurité, météo, autres...), un accès à de la documentation et un tableau de bord pour structurer, encadrer et gérer les voisins vigilants.

### Voisins vigilants : qu'est ce que c'est ?

C'est un groupe de personnes du village qui veillent sur leurs voisins

- Il veille, mais ne surveille pas.
- Il poste une alerte sur [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org) pour informer sur les événements susceptibles de menacer la sécurité de ses voisins ou de leurs biens.
- Un système simple à utiliser. Seule nécessité : avoir un téléphone portable pour émettre et recevoir des alertes.

### Comment fonctionne Voisins vigilants ?

Les personnes qui adhèrent (c'est gratuit) à ce programme peuvent transmettre et recevoir des alertes par mail ou simplement sur le téléphone portable

- Le système vous permet de prévenir en un clic l'ensemble des voisins vigilants de votre village d'un événement inhabituel.
- Les alertes peuvent être envoyées gratuitement par n'importe quel voisin **inscrit** depuis un téléphone portable.
- La Gazette offre un espace d'échanges pour publier des petites annonces, bons plans, anecdotes sur la vie du quartier...

### Comment s'inscrire à voisins vigilants ?

- Rendez-vous sur le site [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org).
- Renseignez votre adresse postale (Si votre adresse n'est pas reconnue par le site, cliquez sur « votre adresse n'est pas reconnue ») et votre adresse mail.
- Remplissez un court **formulaire d'inscription**.
- Si vous disposez seulement d'un téléphone portable, consultez la mairie qui se chargera de l'inscription

**Le système « voisins vigilants » ne fonctionne pas si les habitants ne participent pas à ce système de communication. La mairie invite tous les habitants de Saint Victor à s'inscrire pour participer à la sécurité du village.**

#### **Où trouver la documentation ?**

Sur le site [voisinsvigilants.org](http://voisinsvigilants.org)

Sur le site du village ([www.saintvictordesoules.fr](http://www.saintvictordesoules.fr)) en cliquant sur le label « voisins vigilants » ou pour plus de précisions en suivant le chemin suivant : rubrique « la vie du village », sous rubrique « voisins vigilants ». Les documents mis sur le site expliquent bien le fonctionnement du système de communication